



Frais de prélèvement suite à rachat de gestionnaire (location)

Par **flo**, le **27/03/2012** à **12:11**

Bonjour !

Locataire, mon loyer est prélevé tous les mois par le gestionnaire des appartements.

Or, le mois dernier, ce gestionnaire a été racheté par une autre société qui me demande de remplir de nouveau une autorisation de prélèvement. (ce que je comprends tout à fait car l'émetteur du prélèvement a changé).

Or, ma banque m'informe qu'elle va me ponctionner 9,20 euros pour la mise en place de ce nouveau prélèvement.

Je ne conteste pas les frais car pour la banque, il s'agit d'un nouvel émetteur, mais ces frais ne devraient-ils pas être pris en charge par la nouvelle société gestionnaire de mon appartement ?

En effet, je n'ai pas à subir financièrement les achats et rachats de sociétés alors que rien ne change pour moi ?

Cordialement

Par **roland**, le **28/03/2012** à **14:25**

Bonjour on ne peut pas imposer un mode de paiement à un locataire refuser ce prélèvement en disant que vous paierez par chèque cordialement